

Mettre en œuvre un régime indemnitaire cohérent, égalitaire f/h, simple, et lisible	
Axe stratégique	Améliorer les conditions d'emploi et stabiliser les éléments de rémunération
Enjeux	Le régime indemnitaire de nos collectivités est la résultante à la fois d'une approche métiers bien structurée, et de multiples négociations catégorielles. De fait, il est constitué d'une multitude de primes, différenciées selon les filières, les contraintes spécifiques à chaque métier, les catégories, etc... ce système indemnitaire complexe rend difficile la transparence et la recherche d'équité. Le régime indemnitaire actuel est par ailleurs, dans sa composition, en contradiction avec la philosophie du RIFSEEP. La mise en conformité réglementaire nécessite donc une refonte complète du système. Cette refonte doit se faire conformément aux objectifs d'égalité professionnelle, d'attractivité, de valorisation des métiers et de prise en compte des sujétions, et au regard des contraintes budgétaires qui s'imposent.
Objectifs Mettre en œuvre le RIFSEEP en tenant compte des obligations réglementaires et des contraintes budgétaires, et en respectant les objectifs de cohérence avec la démarche métiers, en atténuant les écarts interfilières, et en visant une structuration claire, lisible et facilement appropriable par tous . 1- Définir un nouveau régime indemnitaire simplifié et lisible 2- Renforcer l'égalité femmes/hommes en proposant des mesures visant à réduire les écarts existant en matière indemnitaire Voir fiche Promotion de l'égalité professionnelle 3- Se mettre en cohérence avec la démarche de classification des métiers, en créant un régime indemnitaire basé sur une partie socle relative aux métiers et une partie relative aux sujétions. 4- Prendre en considération les différentes sujétions identifiées sur les métiers exercés. 5- Améliorer l'attractivité de nos collectivités sur le bassin d'emploi, particulièrement sur certains métiers en tension 6- Définir des modalités de régime indemnitaire à même de faciliter les mobilités internes	
Acteurs Pilote	Claire Baude
Calendrier de mise en œuvre	1 ^{er} semestre 2018 (1 ^{ère} réunion en mars) pour une mise en œuvre à partir de septembre 2018